

Initiatives ministérielles

Voici maintenant que le gouvernement supprime le seul organisme pertinent qui pouvait faire quelque chose pour l'île du Cap-Breton si on lui en donnait l'occasion, si le gouvernement le laissait faire, ce qui n'est manifestement pas le cas. Je demande au gouvernement de revenir sur cette décision stupide de supprimer la Société d'expansion du Cap-Breton.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'interviens tout d'abord pour appuyer les amendements proposés par le Parti libéral.

Beaucoup d'éléments du projet de loi C-93 sont louables. Les partis d'opposition, aussi bien le Parti libéral que le mien, le Nouveau Parti démocratique, ne trouvent absolument rien à redire sur l'objectif visant à assurer une efficacité accrue dans l'administration publique et à y réduire le gaspillage.

Quand on entreprend de réduire le gaspillage de l'État, il faut s'y prendre de façon intelligente. Quand on change les organismes ou quand on les restructure, il faut le faire d'une façon qui soit marquée au coin du bon sens et de l'intelligence et qui fasse appel à la consultation; ensuite on procède aux changements après avoir établi un consensus. Beaucoup d'éléments du projet de loi C-93 montrent que le gouvernement actuel n'en a rien fait.

Cela est certes évident à propos de cette partie du projet de loi visant à intégrer la Société d'expansion du Cap-Breton à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Nous voyons là encore une décision prise unilatéralement par le gouvernement sans consultation adéquate des gens que ces organismes sont censés servir.

Nous avons tendance à croire qu'à notre époque, l'opinion publique s'oppose carrément à cette façon bureaucratique et arbitraire de gouverner qui est peu économique et doit cesser.

Nous entendons les candidats à la direction du Parti conservateur parler de leur foi en un nouveau type de démocratie, un nouveau type de gouvernement ouvert, c'est-à-dire un gouvernement qui consulte la population et qui réponde à ses besoins.

Or, quand on voit ce que le gouvernement fait réellement malgré les nobles déclarations de ceux qui aspirent à prendre la tête du gouvernement actuel, on sait que tout continue comme avant.

Le gouvernement prétend que cette mesure permettra de sauver des emplois et d'accroître l'efficacité de l'administration publique. Nous entendons le porte-parole du gouvernement le proclamer haut et fort et accuser l'opposition de faire de l'obstruction en s'opposant à ces

mesures qui permettraient de réduire le gaspillage de l'État.

Le gouvernement et son porte-parole ne comprennent pas ou ne veulent pas entendre ce que nous disons. Nous prétendons que cette mesure ne permettra pas d'assurer une efficacité accrue ni de réduire le déficit du gouvernement. Voilà ce que nous nous efforçons de faire comprendre au gouvernement, à savoir que ce qu'il fait dans plusieurs des éléments du projet de loi C-93 va tout à fait à l'encontre de l'objectif et du noble dessein qu'il propose à la Chambre.

Par exemple, nous avons obtenu de la Fédération canadienne des études humaines, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, l'étude effectuée par le Conseil du Trésor sur les économies que permettraient de réaliser les mesures recommandées dans le projet de loi C-93. Nous nous sommes penchés sur le cas de la Société d'expansion du Cap-Breton pour voir quelles économies on ferait. Les données montrent que le bilan va s'alourdir d'un million de dollars sur une période de cinq ans. En d'autres termes, on ne fera pas d'économies. Ça va coûter un million de dollars sur une période de cinq ans.

• (1130)

Qu'en sera-t-il de la réduction du personnel? Il y aura 24 années-personnes de moins sur une période de cinq ans. Autrement dit, au cours de l'exercice 1993-1994, six postes seront maintenus et ils le seront pour les quatre prochaines années. Ça va coûter un autre million de dollars pour faire le transfert et, à la fin, cela va permettre d'abolir 24 postes sur une période de cinq ans. C'est la meilleure hypothèse en ce qui concerne les économies que l'on peut espérer faire.

Voilà pourquoi le gouvernement a tort de dire que cela va permettre d'économiser l'argent des contribuables et d'accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental. Cette mesure législative que nous propose le gouvernement n'est donc que de la poudre aux yeux.

Rappelons-nous qu'en 1987, on a créé la Société d'expansion du Cap-Breton en séparant la division du Développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton et la division de la société d'État chargée de la gestion des mines de charbon. Nous nous sommes alors opposés à cette mesure. Nous étions contre parce que le développement économique du Cap-Breton se faisait de façon intégrée auparavant. Le développement économique général et le développement économique du secteur des mines de charbon allaient de pair. Notre opposition s'expliquait par le fait que nous estimions qu'une approche intégrée s'imposait pour faire face aux énormes problèmes que connaît le Cap-Breton.